



Compte rendu de séance du Conseil Municipal en date du 17 Novembre 2020

L'an deux mil vingt, le dix-sept Novembre à 19 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la SALLE DES FETES pour raisons sanitaires, séance prononcée à huis clos, sous la présidence de Monsieur LAGNIEZ Christophe, Maire.

Présents : M. LAGNIEZ Christophe, Maire, Mmes : BALAVOINE Christelle, DEQUEANT Marine, DERVILLERS Evelyne, MM : BLONDIAUX Frédéric, CARRE Philippe, DELADERIERE Jean-Michel, DEMAILLY Anthony, GONS Gaylord, MOITREL Antoine, SOYEZ Guillaume.

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 11 - Présents : 11

Date de la convocation : 10/11/2020

Date d'affichage : 10/11/2020

A été nommé(e) secrétaire : Mme PRUVOST Florence

Après avoir fait l'appel des membres du Conseil Municipal et constaté la présence de tous les conseillers, Monsieur le Maire ouvre la séance à 19h50.
Monsieur le Maire rappelle à l'ensemble des conseillers que la séance est enregistrée.

1/ Approbation du Compte-Rendu de la séance du 06 octobre 2020 :

La lecture du compte-rendu est faite par Monsieur Gons.

Aucune remarque n'est formulée. Le compte-rendu de la séance du 06 octobre 2020 est donc validée à l'unanimité.

Vote POUR 11 - ABSTENTION 0 - CONTRE 0.

2/ GROUPAMA - Remboursement honoraires avocat -

Le paiement concerne les frais d'avocat engendrés par la procédure opposant la Commune de Foncquevillers à Madame PRUVOST Florence. GROUPAMA Assurance a effectué le remboursement de ces frais par chèque que Monsieur le Maire propose d'encaisser. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, accepte à l'unanimité le montant du remboursement, soit 1 200 €

Vote POUR 11 - ABSTENTION 0 - CONTRE 0.

3/ Annulation délibération n°20190619 19 du 19/06/2020 pour contracter un prêt relais auprès de la Caisse d'Épargne -

La délibération n'avait pas été votée lors d'une réunion de conseil. Le Maire avait décidé et signé seul la délibération mentionnée ci-dessus.

Un courrier doit être envoyé en Préfecture mentionnant que les fonds n'ont et ne seront pas débloqués.

Vote POUR 11 - ABSTENTION 0 - CONTRE 0.

4/ Bons chauffage -

Depuis la dissolution du CCAS, la Commune attribue une aide en combustible (soit en fioul, en charbon ou en bois de chauffage) aux bénéficiaires. En 2019, une aide de 250 € leurs a été octroyée.

Cette année, Monsieur le Maire a demandé au Conseil Municipal de réfléchir sur l'aide octroyée, de revoir les conditions d'attribution et d'arrêter un barème de ressources.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de se baser sur le tableau de revenu fiscal de référence du chèque énergie (dispositif d'aide au paiement des dépenses d'énergie), la somme allouée sera définie en fonction des retours de demandes.

Une note sera distribuée à cet effet aux habitants.

Vote POUR 11 - ABSTENTION 0 - CONTRE 0.

5/ Colis de Noël -

Suite à la dernière réunion de conseil, Mesdames Dequéant et Balavoine présentent un tableau à choix multiples pour la confection du colis des aînés

Mesdames Dequéant et Balavoine iront voir les aînés pour valider le choix des colis.

Le budget est estimé entre 45 € et 47 € par personne.

71 bénéficiaires et 2 personnes en maison de retraite vont bénéficier de cette nouvelle version.

La préparation se fera le samedi 19 décembre au matin et la distribution des colis l'après midi.

Vote POUR 11 - ABSTENTION 0 - CONTRE 0.

6/ Achat broyeur de branches -

Monsieur le Maire a fait étaler des devis par la Société Lambin pour l'achat d'un broyeur de branches Green Mech avec sa remorque de transport. Le coût pour le broyeur retenu s'élève à 8 500 € HT soit 10 200 € TTC.

La commande a été validée par tous les conseillers.

Vote POUR 11 - ABSTENTION 0 - CONTRE 0.

7/ Demande versement subvention par l'association "Les Amis Réunis autour de Foncquevillers" -

Lors du vote du budget 2020 et du vote des subventions, celle de l'association "Les Amis Réunis autour de Foncquevillers" a été mise en suspens pour cause de non communication des éléments comptables. L'association devait présenter ses comptes et ses actions 2020 lors de leur AG.

Vu les circonstances de la pandémie qui n'autorisent aucune action d'aucune sorte,

Vu le bilan positif des comptes de l'association,

Monsieur le Maire propose de refuser le versement de la subvention de 1 500 € pour cette année.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de ne pas agréer à leur demande.

Vote POUR 0 - ABSTENTION 2 - CONTRE 9.

8/ Questions diverses -

a) Nomination d'un délégué santé Covid -

Monsieur Lagniez se charge de la délégation.

b) Les illuminations seront posées le 5 décembre par les conseillers et les bénévoles présents.

Monsieur le Maire et les Adjointes ont étudié les diverses possibilités afin d'illuminer le village. L'achat de nouvelles décorations a été validé par le Conseil :

6 traversées de route - (2 Joyeuses Fêtes et 4 Vagues ont été achetées) - 10 décorations de poteaux -

+ 3 illuminations des années précédentes toujours fonctionnelles -

Coût 5 978,40 € - Vote POUR 11 - ABSTENTION 0 - CONTRE 0.

c) Travaux sécurisation du village - Fin 2020 - Début 2021 -

Le fonds de concours avait été validé pour 3 500 €.

Le Département nous a octroyé les amendes de police pour 15 000 €.

d) Groupement de commandes par la CCSA -

Une plaque commémorative au nom de la Commune a été fabriquée par l'Entreprise ALOBAT à Bapaume pour un montant de 174 € TTC à la charge de la Commune.

e) Ancienne déchetterie rue Marquiot -

L'installation de cellules pour le stockage des copeaux et des tontes (épandage dans les champs) sera bien utile.

L'achat se fera auprès de l'entreprise CBS Béton pour un coût TTC de 3 360,17 €.

Vote POUR 11 - ABSTENTION 0 - CONTRE 0.

f) Site Commune de Foncquevillers -

Monsieur le Maire a chargé Monsieur Deladerière de finaliser le projet.

www.foncquevillers.fr va voir le jour semaine 47.

Celui-ci sera actualisé régulièrement avec les publications, les réunions, les associations, etc...

g) Voisins vigilants et solidaires -

Monsieur le Maire a chargé Monsieur Soyez de mettre en place ce dispositif après avoir assisté à la présentation en visio conférence en présence de Monsieur Deladerière et Madame Dervillers. Un système d'alerte rassemblant les données informera les foulquois qui se seront inscrits.

Le site Internet de la Commune permettra également de renseigner les Foulquois et les informations seront actualisées régulièrement.

L'application sera téléchargeable sur le téléphone - Possibilité d'envoyer des SMS -

Protection des données assurée -

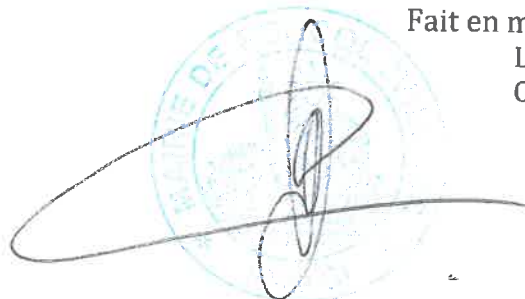
La Mairie centralisera toutes les informations. Un contrôle sera effectué par la Mairie et l'Association.

Le coût est de 400 € par an - Celui-ci inclut 1 000 SMS par an - Les panneaux à poser à l'entrée du village coût 120 € le panneau - C'est un engagement de 4 ans pour la Commune -

Vote POUR 11 - ABSTENTION 0 - CONTRE 0.

La prochaine réunion du Conseil sera le mardi 8 décembre à 19h30.

Monsieur le Maire clôt la séance à 22h27.



Fait en mairie, le 23/11/2020

Le Maire

Christophe LAGNIEZ

Sommaire des délibérations prises au cours de la séance

réf : 20201117_30

- REMBOURSEMENT HONORAIRES AVOCAT - PROTECTION JURIDIQUE - Cf délibération N°20200603_04 -

Monsieur le Maire informe l'assemblée que suite au litige qui opposait la Commune de Foncquevillers à Madame Pruvost Florence. La Commune a réglé les frais d'honoraires de Maître Willemetz, Cabinet d'Avocats HOLYS, Société d'Avocats inscrite au Barreau d'Arras dont le siège social est à Arras - 49 rue Frédéric Degeorge.

GROUPAMA Assurances, dans le cadre de la protection juridique de la Commune, rembourse les frais d'honoraires de Maître Willemetz d'un montant de 1 200 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte le montant du remboursement effectué par la compagnie d'assurance, GROUPAMA, soit 1 200 €.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstention : 0)